

Conseil communautaire du 25 juin 2024

Mardi 25 juin 2024, le conseil communautaire se rassemble autour de grands dossiers structurants du territoire. Au chapitre des finances et de l'administration, l'examen du compte de gestion, du compte administratif et du budget supplémentaire de Lorient Agglomération sont au cœur des débats. A noter également le développement de la coopération internationale avec deux projets au Vietnam et Sénégal. A la veille de la saison estivale, les 73 élus sont également amenés à examiner plusieurs projets en lien avec le développement économique qui concernent l'implantation de Lorient La Base et anticiper le déploiement de nouveaux services de mobilité avec IziLo, la désignation d'un pilote pour le projet Territoires d'industrie, les projets de revitalisation du centre de Plouay dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, l'entrée au capital de la SPL Equipement du Morbihan, de l'installation de la Team K Challenge - America's Cup sur le territoire, l'animation de la charte de l'agriculture et de nouvelles filières alimentaires locales... Le Conseil examinera plusieurs projets d'aménagements au titre du FIC aux Ruralités, du Contrat Territorial mais aussi du programme « Bien vivre partout en Bretagne » : nature en ville, agrandissements et rénovation d'équipements publics, construction de complexes sportifs... L'Habitat et la rénovation urbaine tiendront une place centrale avec l'approbation définitive du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) 2024-2029, et celle du Contrat de Ville 2024-2030, projets des communes de Lanester, Hennebont et Lorient. Concernant la transition écologique, Lorient Agglomération va programmer d'importants travaux de modernisation et d'agrandissement du centre de tri des déchets à Caudan, et des études préalables à ses actions de prévention des inondations.

I. Ressources, Finances et Administration Générale

Suite à l'annonce de la création du Pôle Métropolitaine, une convention d'Entente Bretagne Sud pour formaliser la coopération des 5 intercommunalités
(point 8)

Née de la volonté de disposer d'un saut d'offre sur l'axe Quimper-Vannes, l'Alliance métropolitaine Bretagne sud réunit 5 territoires autour de projets et d'intérêts communs. Afin de concrétiser et structurer cette coopération, ces derniers signent une convention constitutive d'une entente et créent une alliance métropolitaine.

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Blavet Bellevue Océan Communauté, Quimperlé Communauté et Lorient Agglomération se sont rapprochées autour de problématiques de mobilités dès juin 2023.

Ensemble, les 5 intercommunalités se sont mobilisées pour disposer d'ici 2025 d'un service express régional métropolitain (SERM) avec un meilleur cadencement de l'offre TER sur l'axe Quimper-Vannes.

Cette « Alliance métropolitaine Bretagne Sud » franchit une nouvelle étape dans sa structuration et son développement avec la signature d'une convention entre les Présidents de EPCI. Cette forme de coopération permet de préserver de la souplesse dans le fonctionnement, tout en impliquant concrètement les partenaires. Elle pourra également se positionner en porte-parole des 5 intercommunalités auprès des partenaires institutionnels comme la Région ou l'Etat.



Par ailleurs, l'alliance métropolitaine Bretagne Sud vise à élargir son champ d'action au-delà des mobilités : économie, habitat, santé, enseignement supérieur et recherche. Autant d'enjeux convergents pour les territoires qui peuvent s'envisager à l'échelle d'un plus vaste bassin de vie. Enfin, les 5 intercommunalités ont acté la création d'une conférence métropolitaine des présidents : elle permettra d'organiser les débats et les échanges, les décisions qui y seront prises seront ensuite soumises aux instances de chaque intercommunalité et rendues exécutoires par délibérations de ces mêmes instances.

Lorient agglomération se dote d'une cellule de coopération internationale *(points 9 et 10)*

Lorient Agglomération formalise sa coopération avec Cayar au Sénégal et le comité provincial de Khan Hoa au Vietnam. La collectivité souhaite soutenir et accompagner ses partenaires grâce au partage d'expériences, notamment en matière de gestion de l'eau, de traitement des déchets et de transport.

Depuis 2012, Lorient Agglomération a engagé plusieurs actions de solidarité à l'étranger avec des associations, portant notamment sur la gestion de l'eau et l'assainissement. Afin d'aller plus loin dans ses coopérations internationales, la collectivité veut travailler en complémentarité des partenariats et jumelages déjà existants à l'échelle des communes.

Accompagner le développement de Cayar

Ainsi, une convention de partenariat est nouée pour la période 2024-2026 avec la commune littorale de Cayar, au Sénégal, suite à l'accueil d'une délégation sénégalaise en novembre 2023, et dans le prolongement d'un partenariat historique avec la ville de Lorient. La coopération doit porter en priorité sur le développement économique, les transports et l'environnement. Elle concerne notamment l'activité pêche, l'agriculture, le tourisme et la culture, à travers des partages d'expériences et des échanges. Sur le volet des transports, Lorient Agglomération s'engage à céder des véhicules réformés à Cayar, (bus standard et mini bus PMR), et à proposer des formations techniques sur l'entretien de ces véhicules, qui permettront le transport de scolaires sur place. Concernant l'environnement, la collaboration doit accompagner l'organisation d'un système de collecte et de traitement des ordures ménagères et l'amélioration du service public de l'eau potable à Cayar.

Un engagement tripartite avec Khan Hoa

La ville de Lorient et le Groupement hospitalier de Bretagne Sud (GHBS) ont organisé depuis plus de 15 ans un partenariat historique avec le Vietnam. En juin 2023, une délégation « Terre en ville » s'est rendue sur place à l'occasion du festival de la Mer à Nha Trang. Dans le prolongement, une coopération est proposée pour la période 2024-2028 entre Lorient Agglomération, la ville de Lorient et la province de Khan Hoa autour de thématiques

communes : santé, économie maritime, culture et patrimoine, formation et recherche, tourisme, protection du littoral... Des actions de coopérations sont prévues, avec déplacements de délégations, organisation d'événements et échanges dans un objectif de partage d'expériences et de soutiens mutuels.

Bien vivre partout en Bretagne : la Région alloue 8,89 M€ à 24 projets *(point 11)*

Via le dispositif régional Bien vivre partout en Bretagne, la Région attribue une enveloppe de 8,89 M€ au territoire pour la période 2023-2025. Cette enveloppe doit permettre d'accompagner financièrement 24 projets portés par les communes et Lorient Agglomération.

La convention Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 permet de répondre à 3 enjeux : accélérer les transitions et l'adaptation au changement climatique ; adapter l'offre de logements et améliorer l'habitat ; améliorer l'accès aux services de proximité. Elle vise aussi des « projets à rayonnement ».

Ecoles, complexes sportifs, nature en ville : 24 projets structurants

24 projets sont éligibles au dispositif pour un total de 8,89 M€. 10 projets portent sur la transition, 3 sur l'habitat, 7 sur les services de proximité, 4 sur le rayonnement.

- En faveur de la transition, les projets portent sur la végétalisation de la cour d'école de Caudan, la renaturation en ville à Hennebont, Ploemeur et Lanvaudan, la réhabilitation du presbytère en médiathèque à Inguiniel, la rénovation d'un groupe scolaire à Lanester, la construction d'une passerelle piétons/vélos à Locmiquélic, la réhabilitation de l'Observatoire du Plancton à Port-Louis, la rénovation thermique de l'école et d'une salle municipale à Rianteac.
- Sur le sujet du logement et de l'habitat, les projets concernent la transformation d'un bâtiment en deux logements sociaux à Gâvres, la création d'un Foyer des Jeunes Travailleurs à Hennebont et la construction d'une résidence pour jeunes actifs à Quéven.
- Les 7 projets pour un meilleur accès aux services de proximité portent sur la construction d'un centre de loisirs à Brandérion, d'une salle omnisport à Bubry, d'une maison des assistantes maternelles à Groix, d'une Maison des Jeunes à Larmor-Plage, mais aussi sur l'aménagement et l'extension de la salle polyvalente de Cléguer, l'extension du restaurant scolaire de Plouay et la création d'un complexe sportif à Quéven.
- Enfin, les 4 projets à rayonnement sont la construction d'un complexe sportif à Inzinzac-Lochrist et à Languidic, la rénovation du centre d'hébergement de Kerguelen à Larmor, la réfection d'une écurie du Haras à Hennebont et les Halles de Merville à Lorient.

Chaque projet doit s'inscrire dans la trajectoire du ZAN (zéro artificialisation nette), dans une démarche bas carbone (énergies renouvelables, matériaux biosourcés, gains de performances énergétiques) et de sobriété en eau (usages et impacts sur le milieu).

Rapport annuel des comptes administratifs 2023 des budgets de Lorient Agglomération *(point 13)*

Les grandes lignes du Compte administratif (CA) 2023 : « un CA positif »

Un CA 2023 qui confirme une situation financière saine de Lorient Agglomération malgré une épargne brute en baisse : 21,72 M€ en 2023 contre 27,88 M€ en 2022. Cette dégradation s'explique par une augmentation plus rapide des dépenses que des recettes, engendrée pour beaucoup par l'inflation et la hausse du coût de l'énergie.

Le CA 2023 confirme la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Ces dernières sont en augmentation (125,56 M€ en 2023 contre 113 M€ en 2022), par parallélisme avec ce qui se passe sur l'investissement, par la mise en œuvre des grands projets du territoire.

Des facteurs exogènes d'évolution de la masse salariale liés à des évolutions réglementaires en matière de rémunération des agents territoriaux (hausse de la valeur du point de 1,5% au 01/07/2023, revalorisation de l'indice minimum de la fonction publique), et de la volonté de mettre en place la prime pouvoir d'achat pour les agents éligibles.

Les autres charges de gestion courante progressent de 17,12%, notamment à travers l'inscription sur ce chapitre de subventions aux budgets annexes des transports et des ports de plaisance.

Les recettes du fonctionnement du Compte administratif 2023 confirme **la bonne dynamique de l'économie de notre territoire** se reflétant au travers :

D'une hausse du produit des recettes fiscales (+6,2%), notamment le produit de la cotisation foncière économique (CFE) qui progresse de 7%.

Les recettes de fonctionnement mettent en évidence un niveau stable et substantiel de subventions perçues dans l'EPCI.

Budgets supplémentaires *(points de 15 à 18)*

Le budget primitif a été élaboré sur la base des informations connues au cours de sa préparation et voté le 28 mars 2024. Le budget supplémentaire apporte des premiers ajustements de crédits et intègre la reprise des résultats, les restes à réaliser de l'année 2023 et le cas échéant, la couverture du besoin de financement 2023.

Dans la mesure du possible la stratégie est de reprendre le résultat constaté au Compte Administratif 2023 afin d'augmenter la capacité d'autofinancement de Lorient Agglomération et d'ajuster l'emprunt.

Budget principal :

Sur le volet recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont augmentées du résultat de fonctionnement reporté constaté au CA 2023 pour 8.3M€ ainsi que des ajustements du montant des recettes fiscales à la hausse.

Sur le volet dépenses de fonctionnement :

Des ajustements des charges de fonctionnement sur la politique déchets, sur la TGAP, sur le reversement aux communes dans le cadre du programme ACTEE et une inscription de crédits pour le partenariat K Challenge. Il a été décidé d'ajuster à la hausse le virement à la section d'investissement de 3,8M€.

Sur le volet recettes d'investissement :

Le total des ajustements de crédits en recettes réelles d'investissement inscrites au budget supplémentaire s'élève à 7,1 M€ dont notamment 10,6 M€ de prélèvement sur le résultat de fonctionnement 2023 afin de couvrir le besoin de financement 2023 et d'une réduction du recours à l'emprunt de 4,9M€.

Sur le volet dépenses d'investissement :

Les dépenses ont été ajustées pour 0.8M€ afin de couvrir les besoins liés à différents projets d'investissements.

Budget transports urbains :

L'effort financier pour la mobilité des habitants du territoire est poursuivi, ce qui implique un prélèvement sur résultat de fonctionnement 2023 afin de couvrir le besoin de financement d'investissement 2023 : 3,99 M€

Sur les budgets annexes eau, assainissement, ports et énergie :

Même stratégie sur ces budgets où la reprise de résultat du CA 2023 vient augmenter l'autofinancement, permet d'ajuster des dépenses de fonctionnement en lien avec l'augmentation des coûts, permet d'inscrire des dépenses imprévues et diminuer l'emprunt.

Sur le budget des PAE :

Les ajustements de crédits correspondent à :

- 358 500 € de crédits rendus sur le projet KERLEVIC, suite à un décalage du calendrier opérationnel qui a été précisé permettant d'envisager le démarrage travaux début 2025 ;
- 148 766 € de crédits rendus sur le projet KERPONT, essentiellement lié à la non prescription de fouilles archéologiques sur le secteur Nord de la ZAC ;
- 7 000 € de crédits rendus sur le projet du parc de SOYE pour un terrain non acquis, ce qui ne nécessite plus de besoin en étude ;
- 38 500 € de crédit rendu sur le projet Lann Bihoué, relatif à la réduction des études préalables dans l'attente de la confirmation de la création d'un futur PAE et son périmètre ;
- 57 000 € de crédit rendu sur le projet Villeneuve, la prestation ayant été reportée en 2025.

Sur le budget Zone d'aménagement concertée de la Gare Lorient Bretagne sud :

Le total du budget supplémentaire des crédits de la section de fonctionnement en mouvements réels s'élève à 32 000 € pour les dépenses et 0 € pour les recettes.

L'ajustement de la section d'investissement en mouvements réels, s'élève à 46 250 € en dépenses et - 94 798,68 € pour les recettes.

Contrat Territorial : 400 000 € d'aides pour Plouay et Groix *(point 19)*

La rénovation énergétique et l'extension de la mairie à Plouay, la construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles à Groix : ces deux projets bénéficient de plus de 400 000 € de fonds de concours dans le cadre du Contrat Territorial.

Prenant la suite des FIC (fonds d'intervention communautaire), le Contrat Territorial a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2024. Ce dispositif de financement s'adresse aux communes membres pour soutenir leurs projets d'investissements en lien avec les orientations du Projet de Territoire. Dans un souci d'équité et d'adaptation aux disparités de ce territoire, le Contrat Territorial est doté d'une enveloppe globale de 7,105 M€ pour la période 2024-2028, répartie selon plusieurs critères entre les 25 communes.

Rénovation de la mairie à Plouay

La commune de Plouay va organiser la restructuration et la rénovation énergétique de la mairie, ainsi qu'une extension du bâtiment. Ces travaux, dont le coût prévisionnel s'élève à 2,87 M€, visent à améliorer le quotidien des agents et des citoyens. La mairie, récemment raccordée au réseau de chaleur va ainsi bénéficier d'une meilleure performance énergétique (amélioration de l'enveloppe thermique, ventilation simple flux), avec possibilité d'intégration d'équipements de production d'énergie renouvelable. Elle accueillera 100 m² supplémentaires dédiés aux cérémonies, issus de 273 m² de surface créée et de 167 m² démolis. L'élargissement du porche doit aider à mieux connecter le cœur de ville et le nord du centre-ville, en plein développement. Pour ce projet, la ville a sollicité un fonds de concours d'investissement de 304 000 €.

Une maison des assistantes maternelles à Groix

Face à l'augmentation continue de la population sur l'île, Groix doit répondre aux attentes des habitants notamment en matière d'accueil des jeunes enfants. La construction d'une Maison des Assistantes Maternelles permettra d'accueillir 4 assistantes maternelles et 16 enfants de 2 mois à 3 ans. 3 assistantes maternelles sont déjà engagées dans ce projet au sein d'un bâtiment provisoire. Equipé de 4 chambres, d'un coin cuisine, d'un espace repas, d'une buanderie, d'un coin change/WC, et d'un grand espace partagé central, le bâtiment de 200 m² sera également doté d'aménagements extérieurs (terrasse, aire engazonnée). Des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la terrasse alimenteront le bâtiment en électricité. Pour ce projet de construction, d'un montant de 1,302 M€, Groix a sollicité 100 000 € d'aide au titre du fonds de concours d'investissement.

FIC Ruralités : Quistinic investit pour le sport (point 20)

La commune de Quistinic programme la construction d'un terrain multisport et l'aménagement de la cour d'école. Pour ce projet, elle recevra une aide de près de 22 000 € au titre du FIC ruralités.

Quistinic veut offrir à chacun des équipements sportifs adaptés à sa pratique et à ses capacités, tout en répondant aux besoins des associations. La ville va construire un terrain multisport, rénover le terrain de tennis existant et installer une station de sport de type *street workout*. Le nouveau terrain multisport, ou City Stade, sera dédié au football, au handball et au basket. Il sera situé à la place de l'actuel plateau sportif, à proximité du stade et des structures scolaires. Dans le prolongement, un parcours sportif de santé comprendra plusieurs agrès. Juste à côté, l'école du Chat-Perché verra l'aménagement d'une aire de jeu et l'installation d'une table de ping-pong, avec matériel de sport et jeux extérieurs. Enfin, l'enrobé du terrain de tennis extérieur sera repris. Pour ce projet de 116 678 € qui doit être livré en novembre, la ville de Quistinic a sollicité 21 818,91 € au titre du FIC aux Ruralités.

II. Aménagement, Mobilités et Habitat

IziLo : plus de service et des nouveaux tarifs (points 26 à 30)

Gratuité pour les accompagnants de PMR, location de vélos électriques, tarifs événementiels, lignes estivales, mise en service de « Ma navette, Mon centre-ville » à Lorient : les services IziLo évoluent pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des usagers.

Depuis le 1er janvier 2024, RATP Développement assure, par délégation de service public pour le compte de Lorient Agglomération, la gestion, l'exploitation et la maintenance du réseau IziLo. La convention d'exploitation court sur une durée de 8 ans. Afin de prendre en compte les récentes évolutions et celles à venir du réseau, plusieurs adaptations sont proposées lors du prochain conseil communautaire.

Concernant le **Transport de personnes à mobilité réduite (TPMR)**, une adaptation de l'heure de départ est proposée dans une limite de 30 minutes avant ou après l'heure souhaitée par l'utilisateur (hors rendez-vous médicaux), afin d'augmenter le nombre de trajets groupés. Le délai d'annulation est étendu à la veille du départ jusqu'à 16h afin de limiter le nombre de courses non réalisées (31% en 2023) et de libérer des créneaux pour d'autres usagers PMR. Enfin, l'avenant inclut la gratuité pour les accompagnateurs, titulaire d'une carte d'invalidité faisant apparaître la mention d'un besoin d'accompagnement. A noter que les enfants mineurs présents avec leur parent bénéficiaire voyageront également à titre gratuit.

La **Maison du Vélo** et un nouveau service de location de vélos à assistance électrique seront mis en service par IziLo le 1er juillet. Ce service de location sera possible pour l'ensemble des



habitants de Lorient Agglomération sur des périodes longues (1, 3 ou 6 mois, renouvelables 1 fois) afin de tester le vélo électrique avant un éventuel achat. Pour les visiteurs et touristes, une offre de location courte durée (à la journée, 3 jours, une semaine) sera également proposée sur les communes de Lorient et d'Hennebont, toutes deux pôles d'échange multimodal. Les vélos disponibles à la location seront des VAE simples, des VAE pliants, des VAE cargo, des VAE rallongés et des VAE pour transport de PMR. Les tarifs envisagés vont de 15 € la journée à 360 € le semestre pour les vélos électriques « simples » et vélos pliants. Des tarifs préférentiels seront également proposés notamment aux abonnés IziLo.

Quelques modifications sont également apportées à la grille tarifaire, notamment pour les périodes d'événements sur le territoire. Ainsi, le Pass'FIL mis en œuvre en 2023 est renouvelé pour l'édition 2024 du Festival Interceltique de Lorient et les suivantes. Proposé à 10€, il donne un accès illimité au réseau pendant la durée du festival. Dans le prolongement de cette offre, un tarif « événements » est mis en place à 3€ la journée. Il sera applicable pour le FIL, Lorient Océans et les week-ends promotionnels de décembre. Pendant la Semaine de la Mobilité (16 au 22 septembre 2024), la gratuité est maintenue. Enfin, un titre spécifique est créé pour la ligne maritime l'Estivale (voir ci-dessous) à 4,50€ la journée (hors abonnés IziLo).

Les transports maritimes verront la mise en place de la ligne l'Estivale à partir du 2 juillet avec un tarif journalier spécial à 4,50 € hors abonnement. L'Estival réalisera 6 rotations suivant le circuit Lorient La Base / Larmor Plage au port de Kernevel / Gâvres / Port-Louis La Pointe / Lorient La Base, de 10h15 à 18h45, 6 jours sur 7 du mardi au dimanche.

Pour ces changements, Lorient Agglomération consacre 574 000 € supplémentaires au budget transport au profit de la mobilité durable.

PLH : une ambition historique pour le territoire (points 32 à 41)

Plus de moyens pour la construction neuve et le logement social, pour l'accompagnement des ménages dans leur parcours résidentiel, sur l'ensemble du territoire : le nouveau Programme Local de l'Habitat 2024-2029 est doté d'une enveloppe de 49,7 M€. Approuvé par toutes les communes et par l'Etat, il est aujourd'hui soumis au vote définitif du conseil communautaire.

Face à une pression immobilière forte et à la difficulté de trouver à se loger sur le territoire, au changement de la typologie des ménages (42% sont composés d'une seule personne), à un cadre réglementaire plus contraint, ou encore au vieillissement de la population, Lorient Agglomération a fait évoluer sa politique et ses objectifs en matière d'habitat. Le nouveau PLH, conçu en concertation avec les acteurs de l'habitat, veut permettre aux citoyens « *d'habiter mieux, partout, pour tous et à prix juste* », en faisant le choix de logements de qualité et sobres énergétiquement.



Son ambition est de proposer la concrétisation de véritables parcours d'habitat sur l'ensemble du territoire, notamment pour les familles et les jeunes, avec des engagements sans équivalent dans l'histoire de l'Agglomération : un effort historique en faveur du logement neuf et du logement social avec 7 224 nouveaux logements sur six ans (+25% par rapport au précédent PLH) et la rénovation énergétique du parc ; 49 millions d'euros de budget sur six ans (+12 millions par rapport au précédent PLH) dont 35 millions pour le logement social.

Ce nouveau PLH 2024-2029, approuvé par les communes et le Syndicat Mixte du SCOT pays de Lorient, par le Conseil Communautaire du 12 décembre 2023, validé par un avis favorable du Préfet du Morbihan le 15 février 2024, doit maintenant être adopté définitivement.

1. Subventions pour le parc privé

Le diagnostic du PLH a mis en évidence le besoin de rénovation du parc ancien et d'accompagnement des copropriétés. Le nouveau PLH prévoit plusieurs dispositifs dans ce sens, pour un montant global de **3,35 M€ sur 6 ans**. Plusieurs actions visent le soutien aux particuliers dans leurs projets d'amélioration de leur logement (info et orientation avec l'Espace Info Habitat, aides financières). Plusieurs incitations financières sont proposées pour répondre aux objectifs du PLH et pour suivre les évolutions du dispositif national France Rénov'.

> **Les aides aux travaux** : prime énergie, aide à l'isolation en matériaux biosourcés, prime chauffe-eau solaire, aide adaptation au logement....

> Les aides aux copropriétés

- Pour la refonte des documents réglementaires : 50% de la dépense, plafond à 1 500 €
- Pour la réalisation d'un audit énergétique : 50% de la dépense, plafond à 4 000 € (avant le 31/12/2024) puis à 1 500 €

> Les aides pour capter des logements privés à des fins sociales

- Pour les propriétaires bailleurs, en cas de conventionnement social ou très social dans une commune déficitaire : 1 000 € par logement
- Pour les propriétaires bailleurs, en cas de recours à l'intermédiation locative sociale : 1 000 € par logement

2. Subventions pour la production neuve de locatif social

Le PLH 2024-2029 prévoit une enveloppe de **23 M€** afin de soutenir la production de logements neufs en locatif social. Plusieurs aides sont ainsi prévues à destination des bailleurs publics. Elles sont modulées en fonction de plusieurs critères : localisation, typologie, adaptabilité, construction ou rénovation, démolition...

Des aides sont prévues pour la **création de logements sociaux en structures**. 3 000 € par logement PLAI (hors pension de famille), 10 000 € par logement PLAI pension de famille, 1 000 € par logement PLUS et PLS.

Dans le cadre du renouvellement urbain (hors quartier NPNRU), Lorient Agglomération propose des subventions pour les projets de démolition de 2 000 € à 2 500 € par logement, et pour les projets de reconstitution sur le modèle des aides à la production neuve selon la localisation.

Concernant la construction de **logements adaptables à tous les types de handicap**, le cahier des charges sera mis en œuvre progressivement avec 10 logements par an sur 2024-2026, puis 30 logements en 2027 et 50 logements par an sur 2028-2029. Afin d'accompagner cette production, Lorient Agglomération propose des subventions complémentaires à 3 000 € par logement construit, ou 60% du montant des travaux d'adaptation (plafond à 2 000 €), et 60% des travaux de motorisation des portes d'immeubles (plafond à 5 000 €).

Afin d'inciter à construire davantage de T1 et T2 en **PLAI-Adaptés** pour les ménages en grande précarité, une subvention de 10 000 € sera accordée aux bailleurs. L'objectif minimum est de programmer 3 logements PLAI-Adaptés par an.



3. Subventions pour la réhabilitation, l'adaptation ou la démolition du parc locatif social

Le budget du PLH 2024-2029 pour accompagner la réhabilitation des logements sociaux publics est de **12,7 M€ sur 6 ans**. Il se décline en plusieurs dispositifs d'aides.

Concernant la **réhabilitation du parc social**, Lorient Agglomération soutient la réhabilitation de 145 logements sociaux familiaux. L'aide concerne les travaux de rénovation, les logements dans les quartiers prioritaires de la ville et la création d'ascenseurs.

Concernant la mise aux normes et la réhabilitation énergétique des **résidences et des foyers**, 1 000 € à 2 000 € seront octroyés par place.

Les opérations de **démolition** (hors NPNRU) seront subventionnées à hauteur de 2 500 € par logement en QPV, en structure et en cas de présence d'amiante, et à hauteur de 2 000 € hors QPV.

Lorient Agglomération accompagne également les bailleurs dans l'adaptation de leurs logements au handicap et au vieillissement avec par exemple une aide de 60% des travaux (plafond à 5 000 €) par logement adapté. De même, le PLH prévoit des aides spécifiques pour l'adaptation de logements de type PLAI-Adaptés dans l'existant, à hauteur de 20 000 € max par logement.

4. Définition des plafonds pour l'accession à la propriété abordable

Dans le but de faciliter et fluidifier les parcours résidentiels sur le territoire, le PLH 2024-2029 de Lorient Agglomération ambitionne d'accompagner chaque année 220 ménages sous plafond de ressource dans leur accession à la propriété. Plusieurs dispositifs sont disponibles, comme le PSLA (prêt social location-accession) et le BRS (Bail réel solidaire). C'est justement sur le développement du BRS en T2 et T3 que la collectivité souhaite apporter son aide, en particulier sur les communes littorales, ainsi qu'à Lorient, Lanester et Hennebont.

Les logements à prix maîtrisé ne devront pas dépasser 3 900 € TTC/m² et les terrains à bâtir seront plafonnés selon les communes : 45 000 € et 120 €/m² à 180 €/m², pour une surface maximale de 400 m².



5. Mise en application du loyer abordable

Dans l'objectif d'assurer l'équilibre territorial et la mixité sociale, 25% des logements sociaux doivent être attribués à des ménages très modestes hors QPV et ZUS. Afin d'atteindre cet objectif, et de répondre aux besoins des ménages, les bailleurs sociaux ont été incités à développer une offre abordable en T2 dans le neuf et l'existant, et à construire davantage de T5. Pour poursuivre cet effort, Lorient Agglomération a inscrit le développement du loyer abordable dans son nouveau PLH avec 540 000 € alloués à la production de T5 abordables.

6. PTZ Prim'Access en faveur de l'accession à la propriété

Lorient Agglomération poursuit son accompagnement de l'aide à la propriété, notamment aux primo-accédants, sous la forme d'un prêt bonifié (prêt à taux zéro) dénommé Prim'Access. Il permet aux ménages de bénéficier d'un prêt de 15 000 € sur 15 ans sans frais et sans intérêts, ceux-ci étant pris en charge par Lorient Agglomération (5 000 € max par dossier). Dans le cadre du nouveau PLH, le budget alloué au dispositif Prim'Access est de 600 000 € pour 6 ans.

Les projets neufs éligibles doivent se situer en zone Urbaine (ZU) sur une surface maximale de terrain de 400 à 500 m² selon les communes. Le bien acquis ne devra pas être affecté à la location saisonnière ou en meublé.

7. Copropriétés : mise en œuvre d'un POPAC

Le Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés (POPAC) de Lorient Agglomération est lancé avec le nouveau PLH 2024-2029 par Lorient Agglomération afin d'accompagner les 2 525 copropriétés du territoire comptant 25 000 logements, soit 1/5 du parc de logements. Le POPAC vise à consolider le repérage des adresses potentiellement fragiles et à mieux connaître le fonctionnement des copropriétés sur le territoire. C'est aussi un outil complémentaire pour démarcher les copropriétés, les informer et les sensibiliser dans l'assainissement des comptes et la prévention des dégradations. Le POPAC se donne pour objectif l'accompagnement d'une cinquantaine de copropriétés fragiles. Une convention sera signée avec l'Anah pour ce projet.

8. Aides à l'équilibre d'opération (PLH 2017-2023)

Sollicitée par Morbihan Habitat, Lorient Agglomération accorde des subventions d'équilibre au bailleur social pour finaliser 4 opérations à Plouay, Hennebont et Quistinic.

61 983 € sont ainsi accordés pour l'opération de Plouay - Rue des Alliés (réalisation de 9 logements locatifs sociaux), 30 000 € pour l'opération de Plouay - rue Neuve (réalisation de 2 logements locatifs sociaux), 27 000 € pour l'opération Les Blés d'Or à Hennebont (réalisation de 2 logements locatifs sociaux) et 133 772 € pour l'opération de Quistinic (12 logements en résidence inclusive). Les subventions doivent permettre à Morbihan Habitat de faire face au surcoût de ces opérations : 50 000 €.

€ par logement ont été mobilisés sur fonds propres. Ces aides exceptionnelles sont autorisées dans le cadre du PLH 2017-2022 prorogé jusqu'au 9 mai 2024.

*PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

PLUS : Prêt Locatif à Usage Social

PLS : Prêt Locatif Social

NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

Petites Villes de Demain : Plouay réhabilite son centre-bourg (point 44)

Plus de nature en ville, des espaces publics agréables, des liaisons douces, des façades valorisées, une signalétique adaptée : Plouay redessine son centre-bourg dans le cadre d'une opération de revitalisation du territoire via le dispositif Petites Villes de Demain.

Après la signature fin 2021 de la convention liant Plouay et les autres villes candidates (Hennebont et Languidic), Lorient Agglomération et l'Etat au programme Petites Villes de Demain (PVD), vient la phase opérationnelle. Plouay a conduit des études pour élaborer une opération de revitalisation du territoire (ORT) qui doit être formalisée dans une convention cadre pour 5 ans. Cet ORT prévoit la requalification urbaine du centre-ville de Plouay selon 5 axes et 13 fiches actions



Redonner de la vie au cœur de ville

Le projet s'attache à rendre plus convivial et agréable le centre-bourg de Plouay à travers un aménagement repensé : faire de la place de l'Eglise et de la mairie une place polyvalente et commerciale, « la Place de Plouay ». L'enjeu est de requalifier l'espace pour en faire un lieu de vie. Place du Vieux Château, derrière la mairie, c'est un site événementiel qui est envisagé avec l'accueil du marché une fois par semaine. Autour de la salle des fêtes et de l'espace jeunes, des espaces végétalisés et un nouveau parvis sont proposés avec mise en avant des circulations douces. Ces modes doux sont d'ailleurs au cœur de la réflexion des mobilités dans le cœur de bourg avec végétalisation des rues, création de liaisons, partage des voies. Cette démarche s'accompagne d'une réorganisation de l'offre de stationnement en périphérie et au cœur de ville.

Et pour rendre le centre-ville plus attractif, la valorisation des façades et des enseignes sera encadrée par une charte « vitrines et enseignes » pour garantir l'harmonie et le respect du patrimoine. Enfin, les services publics ne sont pas oubliés avec la rénovation énergétique et l'extension de la mairie, la création d'une salle de sport, l'extension de la maison de santé et la transformation du réfectoire de l'école de Manéhouarn.

Lorient Agglomération entre au capital de la SPL Equipement du Morbihan (point 45)

Lorient Agglomération devient actionnaire de la Société Publique Locale Equipements du Morbihan et rejoint les autres collectivités déjà membres. Elle va souscrire 150 actions pour une valeur de 15 000 €. La SPL Equipements du Morbihan est un outil au service de l'aménagement du territoire et des communes membres.

Créée en 2014 par le Département et d'autres collectivités actionnaires, la SPL Equipement Morbihan a vocation à construire des équipements neufs, rénover ou démolir des équipements existants et procéder à la vente des biens immobiliers de ses actionnaires. C'est un outil souple pour permettre aux collectivités de faciliter leurs projets de construction, de rénovation et d'aménagement urbain. 7 collectivités sont déjà membres de cette SPL dotée d'un capital de 225 000 € : Ploërmel communauté, Auray-Quiberon Terre Atlantique, Communauté de communes Arc Sud Bretagne, Golfe du Morbihan Vannes agglomération, Communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer, Questembert

Communauté et la ville de Vannes. Chacune dispose de 150 actions, le Département étant majoritaire à 1 200 actions (53,33% du capital).

Alors que la SPL Équipement du Morbihan a décidé d'augmenter son capital de 45 000 € (450 actions), Lorient Agglomération est invitée à y souscrire à hauteur de 150 actions, soit 15 000 €. L'intercommunalité disposera alors d'un siège d'administrateur au CA de la SPL Equipement du Morbihan. Cette entrée au capital permet à Lorient Agglomération de mobiliser la SPL pour des projets d'aménagements.

La ville de Lorient va entrer également au capital de la SPL avec la même souscription. Le Département, en souscrivant 150 actions, reste majoritaire à 61% du nouveau capital.

Signature du nouveau Contrat de Ville 2024-2030 (point 46)

Contrat référence de la politique de la ville et des actions menées en faveur des quartiers prioritaires, le Contrat de Ville est signé pour 6 ans et porte sur 6 quartiers de Lorient, Hennebont et Lanester.

Le contrat de Ville 2024-2030 est piloté, au titre de la politique de la ville, par Lorient Agglomération en partenariat étroit avec les communes et les partenaires. Il porte sur 6 quartiers : Keriou Ker à Hennebont, Enezeg à Lanester, Kervéanec Nord, Polygone-Frébault, Bois du Château et Kerguillette -Petit Paradis-St Armel à Lorient.

Alors que le précédent Contrat de Ville, signé en 2015, s'organisait autour de 3 piliers, le nouveau texte a été construit en concertation avec les habitants, les élus, les services de l'état et les partenaires selon 4 thématiques : pour la transition écologique ; pour la rénovation urbaine ; pour nos services publics ; pour une politique de la ville renouvelée.

En lien avec le Projet de Territoire, le Contrat de Ville 2024-2030 vise plusieurs objectifs dans les thématiques de l'habitat, des mobilités, du développement économique, de l'insertion, de la laïcité et de la parentalité : réhabilitation du parc social, accompagnement du renouvellement urbain, développement d'une offre renouvelé du parc locatif social, amélioration de l'offre de transport, soutien à la mixité, aide à l'insertion et à l'entrepreneuriat...

Il expose les engagements de chacun des partenaires : Etat, Lorient Agglomération, communes concernées, France Travail, Agence Régionale de Santé, Education Nationale, Conseil Régional, Conseil Départemental, Caisse des Dépôts et Consignations, Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Morbihan Habitat, Espacil, Foyer d'Armor-LB Habitat et BPI France. Ces engagements s'inscrivent désormais dans le cadre de convention pluriannuelles d'objectifs de 2 à 5 ans, afin de donner une meilleure visibilité à chaque porteur de projet et de faciliter ses démarches.

III. Transition Ecologique

Modernisation du centre de tri Adaoz (point 47)

Afin d'augmenter la capacité de production du centre de tri de Caudan et de répondre aux nouvelles exigences en matière de traitement des emballages, 12 M€ de travaux sont prévus à Adaoz.

Alors que le projet de centre de tri départemental n'a pas abouti sur le site de Boul Sapin à Brandérion, c'est vers la modernisation du centre de tri et de traitement des emballages de Caudan Adaoz que se dirigent Lorient Agglomération et Blavet Bellevue Océan Communauté, déjà utilisatrices du site, rejoints par Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA). L'objectif est d'améliorer l'équipement pour augmenter sa capacité de traitement et répondre aux exigences du barème de reprises des emballages ménagers. Les travaux doivent aussi renforcer la défense incendie du site (séparation coupe-feu, sprinklage, système de détection incendie, système de protection...).



L'ensemble des travaux s'élève à 12 217 000 € HT, hors exploitation et maintenance. Les travaux devraient débuter début 2025 pour 8 mois. Ils sont potentiellement éligibles à une aide de 500 000 € au titre de l'appel à projets CITEO Adaptation des centres de tri aux nouveaux standards.

Un projet de convention de coopération sera conclu avec BBO communauté et AQTA : les deux collectivités participeront aux charges d'exploitation et d'amortissement du site dans le cadre d'une utilisation partagée du site.

Risques d'inondations : Lorient Agglomération prépare son nouveau plan d'actions *(point 49)*

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI*, Lorient Agglomération doit présenter son nouveau Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) à l'échelle du bassin de risque qui concerne 12 communes littorales et fluviales. La collectivité est engagée sur ce sujet depuis 2011.

Erosion du trait de côte, changements climatiques, artificialisation des sols, risques de submersion marine : les facteurs d'inondation sont multiples et doivent s'envisager à l'échelle globale du bassin à risque. Lorient Agglomération, en sa qualité d'autorité compétente au titre de la GEMAPI*a déjà défini son système d'endiguement, approuvé par le Conseil Communautaire fin 2023. La prochaine étape est la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie d'actions à travers le PAPI, associant les 13 communes concernées (sur le littoral et Hennebont), et promouvant une gestion intégrée du risque inondation. La mise en place de ce PAPI doit aussi permettre de solliciter des aides financières de l'Etat au travers des fonds Barnier.



Lorient Agglomération est le pilote de la candidature du territoire, du diagnostic, de l'élaboration de la stratégie et du programme d'actions, en concertation avec les communes. Le PAPI sera soumis à évaluation environnementale dès le démarrage de son élaboration. En amont, un programme d'études préalables doit être mené et déposé auprès de la Préfecture.

* *Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations*

IV. Développement et attractivité

Projet du port de Duqm : remboursement anticipé de l'avance à Ker Oman *(point 53)*

La SAS Ker Oman, sélectionnée pour concevoir et exploiter le nouveau port de pêche à Duqm (Sultanat d'Oman), souhaite rembourser le complément d'avance accordé par Lorient Agglomération d'un montant de 225 000 €.

De Keroman à Ker Oman : c'est slogan d'une opération qui vise à exporter le savoir-faire lorientais dans la conception, la gestion et l'exploitation de son port de pêche. Répondant à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé en janvier 2020 par le Sultanat d'Oman pour la création d'un port de pêche à Duqm, la SAS Keroman, dont était actionnaire la SEM Keroman, a réalisé les études nécessaires à cette opération.

Pour mener son action, elle a bénéficié d'une première avance remboursable de 250 K€ par Lorient Agglomération en 2021, puis d'une deuxième avance de 225 K€ en 2023. C'est cette deuxième avance que la SAS Ker Oman a souhaité rembourser en une fois par anticipation, au 1^{er} mai 2024. Le montant de la première avance de 250 000€ devra être remboursé au plus tard le 1^{er} décembre 2030, par mensualités de 10 500 €.

Le consortium dans lequel est intervenu la SAS Ker Oman pour répondre à l'AMI d'Oman s'est ensuite constitué en société : Marsa Al Duqm Investments LLC, qui a signé le contrat d'exploitation du port de Duqm pour 28 ans.

Un chef de projet pour le programme Territoires d'Industrie *(point 56)*

Lauréat du dispositif Territoires d'Industrie jusqu'en 2027, le Pays de Lorient-Quimperlé va se doter d'un chef de projet dédié. Il sera chargé de mettre en œuvre la stratégie industrielle territoriale, depuis la filière des composites jusqu'à la transition vers une industrie plus verte, en passant par l'accueil de nouvelles implantations.

Le Pays de Lorient-Quimperlé regroupe Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté et Blavet Bellevue Océan Communauté, avec un secteur industriel assez important représentant plus de 14 000 emplois (16% des emplois) et dynamique (+15% depuis 2015). Les principaux secteurs représentés sont la construction et la réparation navales, les produits de la mer, l'agroalimentaire, les équipements industriels, les papiers et emballages, la métallurgie.



Phase 2 du programme Territoire d'Industrie

En novembre 2023, la candidature du territoire à la phase 2 du programme Territoires d'Industrie a été retenue par l'Etat. Le Pays de Lorient-Quimperlé s'est donc engagé à soutenir les activités de production et à favoriser les implantations de nouvelles activités industrielles jusqu'en 2027. Un plan d'actions a été défini, autour de plusieurs objectifs : accompagner la filière composite (Projet Lorient Composite Valley), développer un écosystème hydrogène maritime, accompagner l'agroalimentaire dans sa transition, profiter des compétences et aménités locales pour développer de nouvelles filières...

Un pilote de la stratégie territoriale

La mise en œuvre de cette stratégie industrielle sera pilotée par un chef de projet dédié à Lorient Agglomération qui s'appuiera sur les compétences de la direction chargée de l'appui aux entreprises et à l'innovation d'Audélor. Le coût de ce poste a été estimé à 70 000 € par an. Le financement sera assuré en partie par une subvention de l'Etat au titre du FNADT (fonds national d'aménagement et de développement du territoire) à hauteur de 40 000 € par an. Les 30 000 € restants seront financés par les 3 intercommunalités selon une clef de répartition liée à la population Insee 2023 : 74,2% par Lorient Agglomération, 20,24% par Quimperlé Communauté et 5,56% par Blavet Bellevue Océan Communauté.

Lorient Composite Valley : un enjeu de développement économique

Le Projet Lorient Composite Valley constitue l'une des briques principales du plan d'action du Pays de Lorient-Quimperlé pour la reconquête industrielle. En lien avec les activités maritimes, une filière des matériaux composites s'est développée sur le territoire avec de multiples acteurs, depuis la R&D jusqu'à la fabrication. Les débouchés sont multiples : activités maritimes et nautiques (course au large, propulsion décarbonée...), marchés de la défense (navires, drones), de l'aéronautique, de l'automobile, et d'autres développements autour de l'hydrogène vert (construction de réservoirs).

Plaisance : prolongement de la DSP gestion des ports de la Sellor et rapprochement avec la CPM (point 58)

La SEM Sellor assure la gestion et l'exploitation des ports du territoire par délégation de service public. Alors que des discussions sont en cours pour un rapprochement entre les activités portuaires de la Sellor et la Compagnie des Ports du Morbihan, et afin de garantir la continuité de service, la DSP est prolongée d'un an jusqu'au 31 décembre 2025.

La délégation de service public (DSP) confiée à la SEM Sellor par Lorient Agglomération pour l'exploitation des ports doit se terminer au 31 décembre 2024. Cette DSP concerne plusieurs ports du territoire et différents propriétaires : Lorient-Kernével-BSM (concession régionale en partie), Gâvres (concession départementale), Port-Louis (concession départementale) et Guidel (port communal transféré à Lorient Agglomération). Les différentes concessions courent jusqu'en 2027 pour la Région, et 2028 et 2030 pour le Département.

Vers un rapprochement avec la Compagnie des Ports du Morbihan

Des discussions sont en cours concernant la gouvernance des ports de plaisance de la rade de Lorient, entre Lorient Agglomération, le Département et la Région. La Compagnie des Ports du Morbihan, qui gère déjà 18 ports et 12 000 places, pourrait assurer la gestion et l'exploitation des ports aujourd'hui gérés par la Sellor et devenir le premier acteur national. Les plaisanciers du territoire bénéficieraient ainsi d'une offre unifiée par l'ensemble du territoire de Lorient Agglomération, avec une gestion harmonisée des coûts et des services. Ce rapprochement devrait aussi permettre d'augmenter la capacité à lever de la dette et ainsi faciliter les investissements dans les ports pour leur modernisation et leur développement. Afin d'assurer la continuité des services, et alors que la DSP de la Sellor doit se terminer fin 2024, il est proposé de la prolonger d'un an jusqu'au 31 décembre 2025.

La Compagnie des Ports du Morbihan

Créée en 2012 par le Conseil Département, cette structure assure l'exploitation de 18 ports dans le Morbihan (dont celui de Locmiquélic), soit 12 000 places. La Compagnie réalise un chiffre d'affaires de plus de 30 M€, ce qui lui permet de financer d'importants investissements.

Lorient Agglomération accueillera les équipes K Challenge participant à l'America's Cup (point 59)

Alors que la 37^e Coupe de l'America doit démarrer le 22 août à Barcelone, Lorient Agglomération officialise son partenariat avec K Challenge par la signature d'une

convention de parrainage. Le territoire devient fournisseur officiel des 3 équipes de France Orient Express Racing Team, et terre d'accueil de la base technique de K Challenge.

K Challenge est l'entreprise qui porte les 3 équipes de France Challenger, féminine et jeune engagées dans la 37^e édition de la Coupe de l'America au départ de Barcelone le 22 août prochain. Après l'accueil du Défi Français à Lorient La Base, Lorient Agglo se propose naturellement comme partenaire de cette nouvelle équipe française en lice pour la plus ancienne régates sportive internationale. Doté d'un écosystème spécialiste de la course au large, terre d'accueil de grandes courses et de grandes équipes, port d'attache de toutes jauges de bateaux de course, le territoire est aussi candidat pour recevoir la base technique de K Challenge à partir de fin 2024 - début 2025.



Lorient agglo officialise son engagement

Une convention de partenariat permet d'exposer des conditions de cette coopération. Ainsi, Lorient Agglomération devient « fournisseur officiel » de K Challenge et de l'Orient Express Racing Team dès 2024 dans le cadre de l'America's Cup, puis « terre d'accueil » à compter de 2025. Lorient Agglomération bénéficie ainsi de droits commerciaux et de communication pour exploiter l'image de l'équipe durant le 37^{ème} édition de l'America's Cup.

Par ailleurs, Lorient Agglomération accueillera la base technique de K Challenge à partir du 1^{er} janvier 2025, dans un premier temps sur le site du Péristyle et sur la rive gauche du Scorff à Lanester, pour y développer ses activités sportives et de R&D, dans une logique de rayonnement et de partenariat avec les acteurs locaux du territoire et dans la dynamique de la Lorient Composite Valley.

K-Challenge est la première sport-tech au monde qui rassemble les meilleurs sportifs, ingénieurs, techniciens et experts français ayant l'objectif ultime de remporter des plus grandes compétitions de la voile internationale, dont le plus ancien trophée sportif au monde : l'America's Cup. Incubateur ultra-performant, la sport-tech K-Challenge offre aux investisseurs un retour sur investissement fortifié pas des revenus diversifiés : Actifs mobiliers et immobiliers, Sponsoring, Propriété Intellectuelle, Formation de haut niveau, Logiciels, Brevets, Franchise sportive, Nouvelles technologies.

Mise en œuvre du PAT et de la Charte de l'Agriculture (point 66)

Comme chaque année depuis la première édition en 2001, la Chambre d'Agriculture est le partenaire exécutif de Lorient Agglomération pour la mise en place des actions de sa charte de l'agriculture et de l'alimentation en 2024.

Approuvée par le Conseil communautaire et les Conseils municipaux, la Charte de l'agriculture et de l'alimentation du Pays de Lorient s'articule autour de 4 défis :

- Préserver et valoriser les ressources de l'agriculture et de l'emploi : aides à l'installation, suivi individuel, accompagnement, appui à la transmission avec visites d'exploitation et accompagnement des cédants, valorisation du foncier agricole avec atelier d'échanges parcellaires, remise en culture des friches agricoles...
- Coconstruire un projet alimentaire territorial (PAT) durable et partagé : aider au développement de filières alimentaires locales, construction et animation d'un réseau d'acteurs économiques représentant chaque maillon de la filière, accompagnement des restaurations collectives publiques, développement de la marque Breizh Positive Initiative portée par l'association des producteurs du Pays de Lorient.
- Cultiver la qualité territoriale du Pays de Lorient et favoriser la transition.
- Agir pour une mise en œuvre adaptée, concertée et volontariste de la charte.

- Depuis 2017, la Charte de l'agriculture et de l'alimentation du Pays de Lorient intègre le territoire de Blavet Bellevue Océan Communauté (BBO). Un Conseil Agricole et Alimentaire assure la gouvernance de la nouvelle charte, animé par les deux collectivités et la Chambre d'Agriculture. Comme les années précédentes, il est proposé de financer à 50% la participation de la Chambre d'Agriculture à la coordination de la charte. En plus, il est proposé de financer à 50% un nouveau programme d'actions pour faciliter et encourager la transmission des exploitations. Enfin, dans le cadre des compensations collectives (ERC), le financement des filières alimentaires locales se poursuit à hauteur de 80% via une animation économique de la Chambre d'Agriculture.
- Pour 2024, le financement communautaire prévisionnel s'élève donc à 89 826,60 € (dont 78 690 dans le cadre de la procédure ERC) pour un total d'actions de 121 560 €. Un acompte de 60% est versé à la Chambre d'Agriculture.

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-orient.fr

<https://www.orient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

